

0860006P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/02/2022

Réuni le : 08/03/2022

Sous la présidence de : Philippe Palisse

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 08/08/2022

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 08/08/2022

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

La date de fin des cours est fixée au soir du 10/06/2022 (hors 3ème Prépa-métiers).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

BIEN_20212022_22_0860006P_220324085519

0860054S

ACADEMIE DE POITIERS

RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS

22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR

86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire La date de fin des c

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL EDOUARD BRANLY-0860006P

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Demande de rectification

Commentaire : Les dates indiquées concernant les avis de la commission permanente et du conseil vie lycéenne ne sont pas correctes

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Non rétroactivité de l'acte